

Jean-Louis Briquet

Les pratiques politiques «officieuses». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud

In: Genèses, 20, 1995. Histoire politique, histoire du politique. pp. 73-94.

Résumé

■ Jean-Louis Briquet: Les pratiques politiques «officieuses». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud A l'encontre d'une conception qui fait du «dualisme» politique l'effet d'une «permanence de la tradition» dans des contextes sociaux «en voie de modernisation», les pratiques officieuses (clientélisme, amitié instrumentale) participent au fonctionnement des institutions officielles, acteurs de la modernisation (bureaucrates d'État, partis de masse). C'est parce qu'elles sont dévalorisées au regard des modèles dominants de la légitimité politique que cer taines pratiques sont amenées à se replier dans des arènes officieuses de l'espace public. En vue de comprendre la diversité des processus effectifs du «développement politique», l'histoire de ce repli et celle des usages effectifs des institutions «modernes» sont retracées dans les cas de la Corse et de l'Italie du Sud.

Abstract

«Unofficial» Political Practices. Patronage and Political Dualism in Corsica and Southern Italy Contrary to the conception of political «dualism» as the effect of «ongoing tradition» in social contexts «undergoing modernization», unofficial practices (patronage, instrumental friendships) play a role in the workings of official institutions involved in modernization (State bureaucracies, parties of the mass). Because they are depreciated in relation to the dominant models of legitimate politics, certain practices are led to withdraw to the unofficial arenas of the political domain. With a view toward understanding the actual processes involved in «political development», the history of this withdrawal and of the actual practices of «modern» political institutions are traced in the case of Corsica and Southern Italy.

Citer ce document / Cite this document :

Briquet Jean-Louis. Les pratiques politiques «officieuses». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud. In: Genèses, 20, 1995. Histoire politique, histoire du politique. pp. 73-94.

doi: 10.3406/genes.1995.1308

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1995_num_20_1_1308



Genèses 20, sept. 1995, p. 73-94

LES PRATIQUES **POLITIQUES** «OFFICIEUSES»

CLIENTÉLISME

ET DUALISME POLITIQUE

EN CORSE

ET EN ITALIE DU SUD

Jean-Louis Briquet

protagonistes de ces échanges pour expliquer ou justifier leurs pratiques. Il suffit de quelques entretiens avec des élus ou de l'observation, même rapide, d'une campagne électorale, pour s'en persuader. A des registres «officiels» de l'activité politique s'opposent des registres «officieux»: d'une part des valeurs et des principes d'action qui, parce que légitimes, servent de référents aux discours et présentations publiques des hommes politiques (la vocation, la visée à l'intérêt général, les savoir-faire techniques ou gestionnaires, etc.); d'autre part, des comportements qui, parce que disqualifiés au regard des modèles idéaux et idéalisés de l'action politique, relèvent de stratégies pratiques qui ne peuvent être publiquement dévoilées sans

es formes que prennent concrètement les échanges politiques sont parfois très éloignées des modèles didéologiques ou éthiques que mettent en avant les

La littérature sur le clientélisme politique¹ a spécialement insisté sur un tel dualisme, non pas que ce dernier soit repérable dans les seules sociétés marquées par la

délégitimer celui qui les adopte (captation et fidélisation

de l'électorat par l'échange clientélaire, utilisation des

appareils administratifs et des ressources publiques à des

fins partisanes, manœuvres tactiques visant à disqualifier

un concurrent, etc.).

cette littérature, voir par exemple l'ouvrage très complet de Samuel N. Eisenstadt et Luis Roniger, Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Societies, Cambridge, Cambridge University Press, 1984; ou l'article de synthèse de Jean-François Médard, «Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique», Revue française de Science politique, vol. 26, n° 1, février 1976, p. 103-131.

1. Pour une présentation de

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

- 2. Joseph La Palombara, *Interest*Groups in Italian Politics, Princeton,
 Princeton University Press, 1964, p. 139.
- 3. Sydney Tarrow, Partisanship and political Exchange in French and Italian Politics, London, Sage, 1974.
- 4. On trouve une présentation critique des théories de la modernisation et du développement politique dans Bertrand Badie, *Le développement politique*, Paris, Économica, 1988.
- 5. Luigi Graziano, Clientelismo e sistema politico. Il caso dell'Italia, Milano, Franco Angeli, 1984, p. 50-56.
 Les nombreuses études qui attestent la persistance de relations de clientèle au sein d'institutions politiques «modernes» (partis de masse, bureaucraties publiques) obligent à reconsidérer l'hypothèse simple qui fait de la modernisation la condition suffisante de la disparition des pratiques clientélaires.

prégnance des rapports de clientèle, mais parce ceux-ci, quand ils sont attestés dans des contextes politiques «modernisés», manifestent de manière flagrante la pérennité d'une «tradition» étrangère à cette «modernité» et, par là, l'existence, sur un même territoire et à l'intérieur de mêmes institutions, de systèmes de représentations, de modes de légitimation et de principes d'action politiques contradictoires, voire antagonistes. Joseph La Palombara, à propos de l'Italie méridionale, écrit par exemple que «les structures traditionnelles [y] comptent beaucoup plus que les structures rationnelles-légales, en dépit du fait que les processus politiques eux-mêmes sont dans leur apparence presque exclusivement rationnels-légaux»². Cette simple phrase résume à elle seule les principaux présupposés que véhicule l'analyse courante du clientélisme politique : il est d'abord le reliquat d'une «tradition», qui s'oppose à une «modernité» identifiée à la rationalité légale de l'État bureaucratique (et, souvent aussi, aux modèles civiques de la culture démocratique); dans les sociétés clientélaires ensuite, les comportements conformes à cette rationalité (et à ces modèles) ne sont que de simples «apparences», quand il ne s'agit pas de «rituels» sans signification autre que formelle³.

L'analyse du dualisme politique s'opère ainsi en référence, explicite ou implicite, à un modèle de l'acculturation lié à une conception conventionnelle de la modernisation politique : certaines sociétés (ou certains segments d'une société) seraient marquées par une culture politique traditionnelle (particulariste, privilégiant les relations personnalisées et affectives), dont le développement économique, la croissance de l'activité étatique et la généralisation d'institutions comme les bureaucraties d'État ou les partis de masse, devraient logiquement impliquer la disparition, au profit d'une culture politique «moderne» (fondée sur l'impersonnalité des relations sociales, la rationalité des choix publics et l'universalité des normes qui les guident, ainsi que sur le caractère idéologique des identifications partisanes)4. Dans les cas où cette logique de développement n'est pas attestée empiriquement, les phénomènes clientélaires sont perçus comme des «vestiges» de comportements traditionnels, des obstacles au fonctionnement «normal» des institutions ou des entraves au processus politique «d'émancipation de la société civile»⁵.

Certes, le bref résumé que l'on vient de lire pèche par excès de simplification, et les recherches sont nombreuses à refuser une identification à ce point mécanique entre clientélisme et tradition, à montrer que les institutions qui se développent au fur et à mesure du procès de modernisation (par exemple les bureaucraties publiques) peuvent contribuer à la permanence des rapports de clientèle, que ceux-ci structurent certaines organisations partisanes de masse⁶. De façon générale cependant, le dualisme politique et la permanence de pratiques officieuses sont interprétées à partir d'une conception commune de la «modernité», des modèles d'action et de justification qu'elle implique. C'est ainsi parce que les sociétés clientélaires fonctionneraient selon des logiques traditionnelles que s'y imposeraient des manières de faire de la politique et d'user des institutions qui s'opposent aux manières légitimes, obligeant les individus à se mouvoir dans des systèmes de représentations et de légitimation contradictoires.

Rien n'indique cependant que les pratiques politiques officieuses ne puissent être envisagées que du seul point de vue de leur distance à la «modernité» et aux formes de légitimation de l'État démocratique légal. D'abord parce que, comme nombre de pratiques dévalorisées ou dénoncées au regard des modèles de légitimité dominants, elles possèdent une rationalité propre et s'appuient sur des registres de justification autonomes⁷; ensuite, parce que le processus de «modernisation» prend des formes diverses dans chacun des territoires spécifiques sur lesquels s'exerce l'autorité d'un État, selon la manière dont les opérations concrètes de la puissance publique y sont réinterprétées et dont elles font l'objet d'investissements pratiques de la part les acteurs sociaux ; enfin, parce qu'il n'est pas possible de confondre la prétention à la légitimité revendiquée à l'intérieur des institutions politiques avec les processus sociaux effectifs qui fondent cette légitimité. Seule une approche de la modernisation politique en terme d'«intrigue»⁸ (et non comme un processus de développement univoque et nécessaire) permet ainsi de rendre compte du dualisme politique dans les sociétés clientélaires, non comme l'effet de la permanence de la tradition, mais comme celui de la forme particulière prise, sur un territoire déterminé, par la «modernité».

La Corse et l'Italie méridionale serviront d'exemples privilégiés pour illustrer les hypothèses qui précèdent⁹. Il s'agit en effet de régions profondément dissemblables, mais où l'on constate la permanence relative, sous des formes évidemment diverses et dans des arènes sociales

- 6. Voir par exemple, pour ne citer que quelques études portant sur l'Italie du Sud, Percy Allum, Potere e società a Napoli nel dopoguerra, Torino, Einaudi, 1975; Gabriella Gribaudi, Mediatori. Antropologia del potere democristiano, Torino, Rosenberg et Sellier, 1980; James Waltson, The Mafia and Clientelism. Roads to Rome in Post-War Calabria, London, Routledge, 1982.
- 7. Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le Savant et le Populaire*, Paris, Éd. du Seuil, 1989.
- 8. Dans l'acception qu'en donne Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 1971, p. 46-48.
- 9. L'étude de la politique clientélaire en Corse a fait l'objet de ma thèse de doctorat (Jean-Louis Briquet, La tradition en mouvement. La politique clientélaire et ses transformations dans la Corse contemporaine, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris I, 1994); mes recherches actuelles portent sur l'Italie méridionale et plus particulièrement la Sicile.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses» soumises à d'importants processus de changement, de relations politiques fondées sur l'échange pragmatique de biens et services contre des votes ou des soutiens politiques : les relations de clientèle. La question se pose ainsi des conditions de possibilité sociales et des formes de cette permanence, alors même que les pratiques clientélaires sont soumises à délégitimation au fur et à mesure de l'imposition des normes de légitimité de la politique «moderne».

La rationalité autonome du clientélisme politique

Plutôt que de présenter le clientélisme comme une simple forme résiduelle de la tradition, il est possible de l'analyser en fonction de la «rationalité autonome» qu'il dévoile. Ce que révèle ainsi l'étude des pratiques clientélaires, c'est un ensemble de règles cognitives et pragmatiques qui, engagées dans des situations concrètes, donnent sens et légitimité aux activités et relations politiques, quand bien même la signification et la légitimation qui leur sont ainsi accordées s'éloignent considérablement des modèles idéaux de la politique.

Le rapport de clientèle se fonde sur un régime d'obligations réciproques, perçues et énoncées, de la part des électeurs, dans les termes de la fidélité et de la reconnaissance, de la part des élus, dans ceux du devoir et de l'obligation de statut. Un extrait d'entretien recueilli en Sicile par Danilo Dolci, à la fin des années cinquante, d'un informateur qui parle ainsi d'un notable rural (présenté comme notoirement mafieux), en fournit une illustration typique¹¹:

«Si vous m'avez accordé un bienfait [fare un bene] et que je peux vous en faire un, je le rends sans faute. C'est une habitude du pays, une question de respect personnel, on le fait toujours [...]. La population pense : "Je lui donne le vote parce qu'il le mérite, parce qu'il a fait le bien [fare del bene]". Lui, il donne des conseils, il peut mieux voir comment aider la population en faisant le bien, c'est un homme qui se démène, pour rester proche de la population. Ce n'est pas une personne fière ; il est toujours prêt et quand quelqu'un peut lui rendre un bienfait [ricambiare il bene], il le fait volontiers [...]. C'est logique qu'ils viennent lui demander conseil pour suivre le droit chemin : "Cette année, pour qui devons-

- 10. L'expression est de Giovanni Levi, Le pouvoir au village, Paris, Gallimard, 1989.
- 11. Danilo Dolci, Spreco. Documenti e inchieste su alcuni aspetti dello spreco nella Sicilia occidentale, Torino, Einaudi, 1962, p. 64-65. On pourrait faire état de témoignages identiques à propos de la Corse.

nous voter ?". Ils veulent toujours lui rendre le bienfait [scambiare il bene]; les gens, ils font ça d'eux-mêmes.»

Un tel codage culturel de la relation politique implique un mode de légitimation de la domination fondé sur la réciprocité de l'échange et la perception de celui-ci dans les termes de l'obligation morale. J'ai montré par ailleurs, à propos de la Corse, comment les catégories de l'amitié et de la reconnaissance étaient constamment mobilisées par les acteurs locaux pour rendre compte de leurs choix partisans, catégories partagées par les notables, qui mettent en avant, parmi les impératifs de rôle qu'ils tendent à valoriser, celles du dévouement et du devoir de générosité¹². C'est par exemple en ces termes qu'un conseiller général de la région de Calvi, élu dans les années soixante-dix, décrit les relations qui ont pu le lier à certains de ses électeurs :

«En Corse, vous êtes taillable et corvéable à merci, mais, en revanche, vous bénéficiez du dévouement de toute la famille. J'avais des familles entières qui votaient pour moi et je suis sûr qu'elles me sont restées fidèles. C'est ça, ce qu'ils appellent le clan... On peut être contre, mais c'est quand même le signe de quelque chose de positif. Il y a quelque chose dans le clanisme qui a sa noblesse: un réseau de solidarité, un réseau de références à l'égard d'un certain nombre de personnes à qui on attribue du pouvoir, de la respectabilité... Pas seulement parce qu'elles peuvent rendre des services, mais parce qu'ici, tout le monde se connaît, les relations sont personnalisées et toute relation prend une consistance humaine.» (Entretien avec l'auteur, 1er juillet 1990).

Ce qui caractérise ainsi le clientélisme politique n'est pas seulement l'existence d'un échange pragmatique de biens et de services contre des soutiens et des votes, mais surtout le fait que la réciprocité ainsi instituée puisse se muer en lien d'allégeance politique et que la dépendance ainsi créée soit reconnue comme légitime. Certes, la nature de cette légitimité varie selon les contextes et les analyses ont été nombreuses à différencier à ce propos les réseaux politiques dans les communautés rurales (où la déférence et l'obligation morale structurent les représentations de l'échange politique) et les «machines» partisanes urbaines (où la légitimité d'un tel échange se fonde avant tout sur la possibilité d'accès aux biens matériels)¹³. Dans les deux cas cependant, le substrat matériel de

^{12.} Jean-Louis Briquet, «Les amis de mes amis. Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale», *Mots*, n°25, décembre 1990, p. 23-41.

^{13.} Ce sont les analyses du «clientélisme de parti» qui ont surtout insisté sur cette différence, en distinguant le «vieux» clientélisme des notables et le «nouveau» clientélisme au sein des partis de masse. La littérature consacrée à la Démocratie chrétienne en Italie du Sud en est une illustration typique. (Voir par exemple Judith Chubb, Patronage, Power and Poverty in Southern Italy, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, ou Mario Caciagli (dir.), Democrazia cristiana e potere nel Mezzogiorno. Il sistema democristiano a Catania, Firenze, Guaraldi, 1977).

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses» l'échange ne se convertit en ressource de légitimité que si répondre par le soutien politique à l'octroi de faveurs s'impose comme un impératif naturel et obligatoire.

La relation politique, dans un tel contexte, n'est pas exempte d'ambiguïté et ne peut être pensée à travers l'opposition couramment avancée entre intérêt et désintérêt. Si le rapport d'échange clientélaire s'exprime le plus souvent dans les termes du désintérêt, il ne se reproduit toutefois que s'il permet la satisfaction d'intérêts matériels. Un responsable communiste de la région de Palerme explique par exemple, à propos des campagnes électorales d'un notable démocrate-chrétien, comment, alors que l'échange de services est au principe du soutien politique, le second ne peut transparaître comme une conséquence directe du premier :

«Ce n'est pas que le candidat va voir les gens et leur promet directement de l'argent ou du travail en échange du vote. C'est vrai que cela peut exister à un niveau plus élevé, entre un candidat et un "chef d'électeurs" [capo elettori]. Le candidat va voir le type et lui dit : "Qu'est-ceque tu veux pour les voix que tu contrôles ?". Et le type, il prend de l'argent ou il ne demande rien tout de suite parce qu'il sait que l'autre devra lui rendre la pareille [scambiare] s'il est élu [...]. Mais, les gens ne donnent pas la voix au capo elettori parce qu'il les achète ou qu'il leur promet directement quelque chose. Les gens, ils votent en fonction de l'amitié, des parents, des petits services que le type leur a rendu, ou parce qu'il y a encore des familles qui sont des références, qui imposent le respect [...]. C'est difficile à comprendre pour un étranger, mais les gens, ils attendent les faveurs sans vraiment les demander ; les demander directement, c'est même un peu honteux [vergognoso/. Mais s'ils ne reçoivent pas d'avantages, ils s'en vont sans problème, ils vont voir ailleurs...» (Entretien avec l'auteur, 21 février 1994).

Un tel paradoxe rappelle celui décrit par Julian Pitt-Rivers au sujet de l'amitié, quand il montre que, si la relation entre amis ne peut se fonder sur la recherche de satisfaction d'intérêts matériels, refuser de répondre à une demande visant à cette satisfaction de la part d'un des protagonistes aboutit à rompre la relation¹⁴. Les rapports clientélaires en Corse révèlent ce même paradoxe : la rupture du lien politique, quand bien même celui-ci est interprété et justifié dans les catégories de la fidélité ou de

14. Julian Pitt-Rivers, *People of the Sierra*, Chicago, Chicago University Press, 1961, p. 182 sq.

l'amitié, est considérée comme normale si un élu refuse de satisfaire en contrepartie les exigences d'un de ses électeurs. On comprendra par là que la reconnaissance accordée à un notable découle au moins autant de la valeur des ressources qu'il est à même de contrôler et de distribuer, que de sa capacité à agir «dans les formes», à adopter ce jeu complexe qui consiste à ne pas révéler publiquement ses intérêts et ses stratégies, à souligner les aspects les plus «désintéressés» de ses motivations (la vocation, le dévouement au bien public), tout en signifiant qu'il assumera ses engagements implicites et tentera de répondre aux exigences «intéressées» de ses supporters.

Cette ambiguïté, que l'on retrouve dans de nombreuses sociétés méditerranéennes ou africaines, ne peut être pensée selon le seul modèle de l'apparence et du mensonge idéologique (la fausse conscience chez les dominés et le sophisme de justification chez les dominants). Les modèles de perception du politique, tels qu'ils apparaissent dans les rapports clientélaires, et quand bien même ils ne seraient que les moyens d'une justification, participent de l'activité sociale en ce qu'ils proposent des cadres auxquels les individus doivent se reporter dans leurs activités concrètes à l'intérieur d'arènes sociales différenciées. Les ordres légitimes dont parle Max Weber sont autant des systèmes institutionnels d'organisation de la domination que des «horizons» de savoir auxquels les individus se réfèrent quand ils agissent en commun¹⁵. Le clientélisme se présente ainsi comme un corps de maximes considérées comme valides dans des espaces sociaux et des contextes d'action particuliers, maximes qui orientent l'action, permettent, en même temps que les procès d'intercompréhension et d'interaction entre les individus, la création et l'activation du lien social¹⁶. L'obligation de réciprocité, la personnalisation des relations politiques, la nécessité de présenter l'échange politique dans les termes du désintéressement, constituent la «rationalité autonome» du clientélisme, c'est-à-dire cet ensemble de règles qui définissent les critères de validité des activités politiques et les conditions de leur légitimité.

Les processus de la «modernisation»

Les formes politiques qui viennent d'être décrites ne peuvent être pensées dans les seules catégories de la tradition. Certes, elles se sont élaborées dans le courant du XIX^e siècle, quand ont été introduites à l'intérieur de 15. Ces « horizons» peuvent être contradictoires. Comme l'écrit Max Weber (Économie et société, Paris, Plon, 1971, p. 31), «il n'y a aucune difficulté pour la sociologie à reconnaître la validité coexistante de règlements différents, qui se contredisent entre eux, au sein d'un même groupe d'hommes. Car il est même possible qu'un individu oriente son activité d'après des règlements qui se contredisent entre eux, non seulement successivement, mais au cours d'une même action».

16. Voir Alain Caillé, *Don*, *intérêt* et désintéressement, Paris, La Découverte, 1994.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

sociétés rurales relativement fermées sur elles-mêmes des procédures spécifiquement politiques (sélection des représentants par le vote, croissance de l'intervention publique). Les relations politiques se sont pour ainsi dire modelées sur des systèmes de domination anciennement établis, les détenteurs du pouvoir économique (les propriétaires des moyens de production et notamment de la terre) usant de l'autorité dont ils disposaient de ce fait pour accéder au pouvoir politique. Cela est vrai de la Corse, où les petits propriétaires ruraux ont constitué l'armature de la classe notabiliaire dès la monarchie de Juillet, comme de la Sicile par exemple, où la noblesse feudataire a monopolisé, dans les décennies qui ont suivi l'Unité italienne, les positions dominantes dans le système de pouvoir local¹⁷. Ainsi que le note Sydel F. Silverman à propos de l'Italie centrale de la deuxième moitié du siècle dernier, «le système de patronage trouvait ses bases dans la dépendance du paysan vis-à-vis du propriétaire terrien, qui était historiquement l'unique recours du paysan pour obtenir de la protection et des aides matérielles» 18. Plus généralement, l'échange politique s'avérait dans ces cas un prolongement de l'échange économique et une conséquence des dépendances qu'induisait celui-ci.

La permanence de relations de clientèle ne peut être cependant envisagée comme la reproduction à l'identique de ce type de pouvoir, de la survie anachronique de la tradition. La Corse, comme les régions de l'Italie méridionale, ont été sujettes à d'importantes transformations, qui regardent aussi bien leur organisation économique (avec le passage d'une économie rurale à une économie fondée sur les activités tertiaires), leur organisation sociale (avec la déstructuration des collectivités rurales traditionnelles et l'urbanisation, la modification des activités professionnelles), que leur organisation politique (avec l'évolution des formes de l'intervention publique, des techniques de gestion administrative ou des procédures de sélection du personnel politique). Les échanges politiques clientélaires, ainsi que les modèles de domination de type notabiliaire qui y sont liés, ne s'en sont pas moins maintenus à l'intérieur des institutions auxquelles la modernité est souvent identifiée (notamment les bureaucraties publiques et les partis politiques), contribuant au fonctionnement de ces institutions, à l'effectuation de leurs réalisations concrètes sur un territoire déterminé.

17. Voir à ce sujet, Giuseppe Barone, «Egemonie urbane e potere locale» (1882-1913), in Maurice Aymard et Giuseppe Giarrizzo (dir.), Storia d'Italia. Le regioni dall'Unità a oggi – La Sicilia, Torino, Einaudi, 1987, p. 189-370.

18. Sydel F. Silverman, «Patronage and Community-Nation Relationships in Central Italy», *Ethnology*, vol. 4, n° 3, April 1965, p. 179.

Le contrôle des administrations locales a pu être par exemple un moyen, pour les notables anciennement implantés, de conserver leurs positions de pouvoir en usant de leur capacité à orienter la distribution des ressources dont ces administrations disposaient. En Corse comme dans le Mezzogiorno, c'est rapidement par la maîtrise des ressources publiques et de leurs canaux d'allocation que le pouvoir notabiliaire s'est affirmé et renforcé. Le prestige des civili dont parle Gabriella Gribaudi dans son étude sur la ville d'Eboli¹⁹, découle au moins autant de leur position hégémonique au sein du conseil municipal, qui leur permet de gérer localement un ensemble de ressources clientélaires (travaux publics, assistance), que de la possession de la terre; en Corse, la détention de charges municipales ou le contrôle du conseil général ont permis à de nombreux notables de gérer des ressources distribuables à leur clientèle et de préserver ainsi leurs positions de pouvoir. On comprend par là que les formes clientélaires du lien politique aient pu se reproduire alors même que se modifiait la composition des élites dirigeantes, les conflits à l'intérieur de ces dernières portant plus sur le contrôle des ressources administratives que sur les modalités alternatives de leur allocation. La maîtrise des réseaux de relations avec le centre étatique a joué un rôle similaire, permettant aux notables de distribuer discrétionnairement les ressources ainsi dégagées (par exemple des emplois publics, des subventions, mais plus simplement aussi de l'information) et d'assurer leur autorité sur la capacité à apparaître comme des médiateurs entre l'espace local et les instances politiques nationales²⁰.

Après la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'intervention de l'État (aménagement du territoire en Corse, intervention spéciale et action de la Cassa per il Mezzogiorno en Italie) a abouti à ce que certains ont nommé un modèle «particulariste-clientélaire» de gestion des politiques publiques, à savoir un modèle basé sur l'allocation sélective des prestations en fonction des intérêts de clientèle des acteurs politiques et des réseaux partisans localisés²¹. La modernisation de l'État et la rationalisation des procédures bureaucratiques de distribution des ressources en sont arrivées ainsi à participer activement à la reproduction de pratiques politiques considérées comme «traditionnelles», la genèse et le fonctionnement concret des institutions ainsi créées dépendant en grande partie de la manière dont les acteurs sociaux en

^{19.} Gabriella Gribaudi, A Eboli. Il mondo meridionale in cent'anni di trasformazione, Venezia, Marsilio, 1990, notamment p. 105-115.

^{20.} L'analyse du clientélisme politique a beaucoup insisté sur cette fonction de médiation des notables, dont elle a fait la source principale du pouvoir dans les sociétés soumises à un processus d'étatisation démocratique. Voir par exemple, pour la synthèse d'une abondante littérature, René Lemarchand et Keith Legg, «Political Clientelism and Development. A Preliminary Analysis», Comparative Politics, vol. 4, n° 2, January 1972, p. 149-178.

^{21.} Maurizio Ferrera, Il Welfare state in Italia. Svilippo e crisi in prospettiva comparata, Bologna, Il Mulino, 1984.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses» ont fait concrètement usage, selon des savoirs pratiques antérieurement acquis et selon leurs capacités à utiliser ces institutions en fonction de leurs finalités stratégiques.

Dans le même sens, les organisations partisanes ont pu se constituer en réunissant des réseaux notabiliaires structurés selon des logiques clientélaires. C'est le cas des groupements claniques en Corse, agencements pyramidaux de réseaux politiques territoriaux que fédère un «chef de parti», le plus souvent parlementaire ou président d'une collectivité locale²². C'est le cas aussi de certains segments de la Démocratie chrétienne italienne, tels que les décrit par exemple Percy Allum à propos de la ville de Naples, comme des regroupements de réseaux professionnels, religieux ou territoriaux dominés par un chef politique contrôlant les relations avec le centre étatique et dont les échanges clientélaires permettent la consolidation et la reproduction²³. Les relations de clientèle en sont ainsi arrivées à structurer des formations partisanes dont l'assise sociale et la légitimité se fondaient sur la capacité à distribuer des biens publics, phénomène que l'importance accrue du rôle de l'État dans l'allocation des ressources sociales n'a fait qu'accentuer au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

C'est ainsi par l'intermédiaire de pratiques clientélaires que la «modernité» a concrètement pris forme dans des régions comme la Corse ou l'Italie du Sud. La genèse et le fonctionnement des institutions identifiées à cette modernité dépendent en effet des usages effectifs qui en sont fait sur un territoire. Ces usages, déterminés par la manière dont les acteurs qui y participent évaluent une situation nouvelle en fonction des savoirs pratiques qu'ils ont antérieurement acquis et des bénéfices qu'ils escomptent de cette situation, en arrivent souvent à s'éloigner des usages légitimes que mettent en avant les règlements juridiques et les justifications en valeur des institutions ; ils n'en sont pas moins la condition de possibilité de leur existence et de leur efficience.

La thèse de l'opposition entre un modèle rationnellégal d'organisation de l'activité politique et des comportements de type clientélaire qui viendraient s'y ajouter comme par défaut (en en empêchant le fonctionnement «normal» et en en corrompant les buts) n'est donc, énoncée en ces termes, pas tenable. Le processus de «modernisation» ne peut être envisagé comme un procès de déve-

22. A propos du «clan» en Corse, voir par exemple, outre ma thèse déjà citée, Gérard Lenclud, «Des idées et des hommes. Patronage politique et clientélisme électoral en Corse», Revue française de science politique, vol. 38, n° 5, octobre 1988, p. 770-782; ou Georges Ravis-Giordani, «L'alta pulitica et la bassa pulitica. Valeurs et comportements politiques dans les communautés villageoises corses (XIX°-XX° siècles), Études rurales, n° 63-64, juillet-décembre 1976, p. 171-189.

23. Percy Allum, *Potere e società a Napoli..., op. cit.*, notamment p. 165-210.

loppement univoque, mais résulte de la manière dont les acteurs sociaux ont effectivement utilisé les institutions qui sont apparues à la faveur du développement de l'action de l'État et de la transformation des formes de l'activité politique.

Le double registre de l'activité politique

Le retrait dans l'«officieux»

Une observation découle logiquement de l'ensemble des remarques qui précèdent : les formes de la politisation clientélaire, les usages qu'elle détermine des institutions de la modernité, les justifications de l'exercice du pouvoir qu'elle permet et, par là, les modes de domination qu'elle génère, se caractérisent par leur distance aux conceptions dominantes de la politique légitime, celles qu'explicitent les discours normatifs comme le droit ou la morale civique. Le développement de l'action publique par exemple va de pair avec celui de registres de légitimation de l'activité bureaucratique qui se fondent sur l'universalité des règles, l'impersonnalité des rapports sociaux, la détermination des choix par la référence à un intérêt général défini, en même temps que garanti, par l'État. La légitimité de l'exercice du vote se constitue progressivement sur une conception de la citoyenneté formalisée dans l'idéologie républicaine, dont les principes constitutifs restent aujourd'hui valables : élaboration des choix électoraux par l'usage éclairé de la raison, autonomie sociale et morale des individus, dissociation de la sphère politique des autres sphères de l'existence sociale (activités domestiques et économiques par exemple). La rationalité autonome de la politique clientélaire, au contraire, se base en grande part sur le particularisme (l'individualisation des biens collectifs), la satisfaction des intérêts pragmatiques, une forte personnalisation du lien politique, une relative indifférenciation enfin entre les modes d'évaluation des relations politiques et ceux d'autres domaines de l'activité sociale (comme les relations familiales, d'amitié et de sociabilité).

L'analyse du clientélisme politique ne peut faire l'économie de celle de la stigmatisation dont il est l'objet. Que ce soit au regard des préceptes de la doctrine républicaine (la conscience civique), des catégories que véhiculent les activités de la puissance publique (l'efficacité à visée

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

24. Voir à ce propos Jean-Louis Briquet, «Les primitifs de la politique. La perception par les élites du vote

en Corse sous la troisième République»,

Politix, n° 15, troisième trimestre 1991,

p. 32-47.

25. Le récit de son voyage en Corse par Charles Maurras (Anthinea. D'Athènes à Florence, Paris, Librairie Champion, 1901) est typique de la tendance de nombreux intellectuels à interpréter la réalité politique corse en référence à une conception scolaire du monde antique, représentée ainsi sous ses aspects les plus «traditionnels» et les plus «étrangers».

26. Philippe Vigier, La seconde République dans la région alpine, Paris, Presses universitaires de France, 1963. Voir aussi, pour une approche plus générale des rapports à la politique des populations paysannes dans la France de la fin du XIX° siècle, Eugen Weber, La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914), Paris, Fayard, 1983.

universaliste), la politique clientélaire est soumise à un procès constant de délégitimation, quand les pratiques sur lesquelles elle s'appuie et les manières d'exercer l'autorité qu'elle consacre sont envisagées comme des «problèmes» à résoudre par l'action publique (avec, par exemple, l'«amélioration morale» ou la mise en valeur économique du territoire), quand elles sont stigmatisées et disqualifiées comme des formes d'une arriération, quand elles sont enfin moralement et juridiquement sanctionnées (par les entreprises de moralisation de la vie politique ou de lutte contre la corruption).

Un tel processus de disqualification est ancien. En Corse par exemple, il se fait jour dans le courant du XIX^e siècle, comme en témoignent les rapports de préfets, les écrits de journalistes et «publicistes» sur la réalité sociale et politique insulaire, perçue dans les catégories de l'arriération (l'incapacité à accepter la politique moderne), voire de la proximité à la nature (la passion, la violence du caractère psychologique régional)²⁴. Le terme même de «clan», qui apparaît dans la deuxième moitié du siècle dernier pour désigner les réseaux politiques insulaires, est une invention savante qui mobilise un savoir académique sur les sociétés anciennes (et notamment la société romaine) pour appréhender et qualifier une réalité certes actuelle, mais considérée comme spécifique et archaïque²⁵. Des pratiques similaires à celles que décrivent en Corse certains observateurs se retrouvent pourtant, à la même époque, dans de nombreux autres départements français. Philippe Vigier, dans son étude sur la région alpine, cite par exemple des rapports de préfets qui notent tous le caractère «exceptionnel» des relations politiques locales, la prégnance des échanges clientélaires ainsi que le faible contenu idéologique des luttes politiques²⁶. A tel point que l'on peut se demander si ce qui apparaît comme la «spécificité» politique de la Corse n'est pas le produit d'un travail d'étiquetage opéré par les observateurs et les analystes de la société insulaire, plus que la manifestation d'une particularité historique effective.

La manière dont a été posée la «question méridionale» en Italie, dès l'Unité, a souvent participé elle aussi de la stigmatisation de pratiques politiques considérées comme «inciviles», conséquences de l'«arriération» et de l'«immobilisme» du Sud, pratiques dont l'historiographie actuelle du *Mezzogiorno* démontre au contraire qu'elles ont considérablement évolué en même temps que se

transformaient les conditions d'exercice du pouvoir politique et les fonctions des institutions publiques²⁷. En Sicile, les premiers observateurs, peu après l'unification nationale, y relèvent ce qui, dans la vie politique locale, leur paraît contraire à la morale civique à laquelle ils assimilent la normalité politique. Dans leur rapport sur les «Conditions politiques et administratives de la Sicile», publié en 1876, deux députés italiens, Leopold Franchetti et Sidney Sonnino, écrivent par exemple²⁸:

«Ici, l'administration gouvernementale est comme campée [accampata] au milieu d'une société dont toute l'organisation est fondée sur la présomption qu'il n'existe pas d'autorité publique. [...] Chez la majeure part des Siciliens, le sentiment d'une loi supérieure à tous et égale pour tous est absent. Du reste, cette absence du concept d'une loi et d'une autorité qui représentent et procurent des avantages collectifs, abstraction faite des individus, se manifeste dans les rapports de toute nature entre les Siciliens. Ceux-ci ne se considèrent pas comme un corps social unique, soumis uniformément à une loi commune, égale pour tous et inflexible, mais comme de multiples groupes de personnes formés et maintenus par des liens personnels.» Par là, «Les chefs de chaque clientèle, ne pouvant concevoir un intérêt collectif hors de cette clientèle elle-même, cherchent à enrôler pour leur avantage toutes les forces, sans distinction, qu'ils trouvent existantes (par exemple les malfaiteurs), et à l'intérieur desquelles aucun concept d'intérêt social supérieur ne peut se faire jour.»

Reprenant les commentaires d'observateurs des années 1870 et 1880, Luigi Musella montre qu'ils sont nombreux à noter que «le système électoral-parlementaire s'est développé à l'intérieur d'une culture très éloignée du modèle de l'État libéral, caractérisé par la certitude du droit et l'impersonnalité des relations entre les citovens et les institutions. Ce sont les intérêts individuels et familiaux, les relations personnelles, les valeurs et les problèmes locaux qui orientent prioritairement les demandes politiques et les choix électoraux »; ainsi la participation aux formes modernes de la lutte politique n'implique en rien que les représentations idéologiques et les modes de justification que véhiculent ces formes soient acceptées et intégrées comme telles par la population dans son entier²⁹. Des formes historiques spécifiques de rapport au politique sont ainsi immédiatement disqualifiées au nom de leur distance à un modèle idéalisé de la

^{27.} Voir par exemple, Giuseppe Giarrizzo, Mezzogiorno senza meridionalismo, Venezia, Marsilio, 1992.

^{28.} Leopold Franchetti et Sydney Sonnino, *Inchiesta in Sicilia* («Condizioni politiche e amministrative della Sicilia»), enquête parlementaire publiée en 1876, réédition, Firenze, Vallecchi, 1974.

^{29.} Luigi Musella, «Clientelismo, sistema politico et parlamento nell'analisi dei commentatori del tempo», in Luigi Musella, Individui, amici, clienti. Relazioni personali e circuiti politici in Italia meridionale tra otto e novecento, Bologna, Il Mulino, 1994, p. 213.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses» légitimité politique (la «loi supérieure», l'«intérêt collectif»), dont sont porteurs les élites «éclairées» qui s'identifient à l'État libéral.

Une telle disqualification est constamment réactivée, sous des formes diverses, dans les discours dominants qui construisent une opinion commune à propos des sociétés clientélaires (débats politiques, écrits journalistiques, rapports administratifs), ou par certains concurrents des notables traditionnels (qui y voient un moyen pour justifier leurs prétentions politiques)³⁰. Il est frappant de noter que les argumentaires de ces discours de disqualification n'ont que peu évolué dans le temps, retrouvant immanquablement les formes typiques de ce que Luc Boltanski et Laurent Thévenot nomment la dénonciation de la «nature domestique» au nom, soit de la «nature civique» (dont la conception républicaine de la citoyenneté est une des formes caractéristiques) soit la «nature industrielle» (fondée sur l'efficacité technique, la capacité programmatique à prévoir et gérer l'avenir)31. Ont évolué cependant les modes de prise en charge politique de ces dénonciations et les conditions de leur capacité à être reconnues comme pertinentes par des segments de plus en plus importants de la population. Les mouvements de contestation nationalitaires en témoignent en Corse qui, à la suite du Parti communiste dans les années qui ont suivi la Libération, se sont imposés dans l'espace politique régional en s'identifiant à la lutte contre le «clanisme»; en Sicile, la dénonciation du clientélisme et des dérives mafieuses du système de pouvoir notabiliaire s'est avérée politiquement de plus en plus efficace, comme le manifeste par exemple le succès relatif (au moins dans la province de Palerme) d'un mouvement comme la Rete, qui a réussi à mobiliser autour de la critique des formes traditionnelles des relations politiques et de l'imposition de conceptions «civiques» des activités publiques, une part importante de l'électorat local.

Face à la délégitimation dont elles font l'objet, un ensemble de pratiques relevant du clientélisme politique n'ont pu se reproduire qu'en demeurant dissimulées dans un espace officieux qui s'oppose au savoir officiel à partir duquel les activités politiques sont publiquement formulées et légitimées. Ce retrait dans l'officieux est certainement une condition de la reproduction d'attitudes politiques qui, globalement disqualifiées, y ont trouvé un lieu pour s'exprimer. On peut certainement l'analyser comme

30. Plus généralement, la stigmatisation du clientélisme ou de la corruption participe d'une dénonciation globale de la «déviance» politique, qui se fait jour dès les débuts du suffrage universel, comme le montre Alain Garrigou, *Le Vote et la Vertu*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1992, chapitres 4 et 5.

31. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, De la justification. Les Économies de la grandeur, Paris, Gallimard, 1991.

une réaction défensive similaire à celle que met en évidence Jean-Claude Passeron à propos des pratiques dominées, quand il décrit en ces termes ce qu'il nomme les «aménagements de la vivabilité populaire»³²:

«Les mécanismes qu'[une culture populaire] laisse jouer dans son inconscience culturelle et qui, vilipendés par les intellectuels comme "aliénation" ou par les militants ouvriers comme "résignation" n'en demeurent pas moins les révélateurs de ce en quoi une culture dominée fonctionne encore comme culture, c'est-à-dire comme maîtrise symbolique d'une condition sociale, indépendamment des rapports inégaux qu'elle entretient avec d'autres cultures. Que cette autonomie symbolique soit sociologiquement illusoire, puisqu'elle suppose l'inconscience des contraintes qu'elle subit au travers d'une condition dominée, ne dispense pas de décrire les effets qu'elle produit réellement.»

Par certains de leurs aspects, les pratiques clientélaires relèvent d'un tel aménagement des pratiques dominées, qui, si elles veulent se soustraire aux discours qui les stigmatisent, ne peuvent que rester secrètes ou s'exprimer dans des lieux officieux. Le dualisme politique apparaît ainsi bien autre chose que l'effet d'une incapacité à maîtriser les règles du jeu politique légitime, encore moins d'une résistance au changement. Il témoigne au contraire de la manière dont, dans certains contextes politiques et sociaux, ce changement est géré concrètement par les individus, dont s'y instaurent des modes de légitimation du politique qui, bien qu'éloignés de ceux qui sont revendiqués publiquement à l'intérieur d'un ordre politique, n'en acquièrent pas moins une effectivité certaine.

Histoire et expériences de la modernité

La permanence, dans des contextes sociaux particuliers, de formes officieuses du politique, manifeste donc la diversité des manières dont est géré localement le processus de la modernisation. Le changement politique, en ce sens, ne peut faire l'objet d'une théorisation univoque, mais doit être abordé comme un phénomène historique de recomposition de formes sociales et de systèmes de représentations multiples confrontés à la variabilité des contextes d'action dans lesquels agissent concrètement les individus. C'est pourquoi ce changement prend des figures hétérogènes selon la singularité des situations sociales et historiques, ne pouvant par là être identifié à

^{32.} Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le Savant et le Populaire*, op. cit., p. 79-80.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

un processus continu d'apprentissage d'une modernité univoque. C'est pourquoi aussi, fondés sur le devenir propre d'une société ou de segments de cette société, les trajets de cette modernité sont divers, comme sont diverses les expériences historiques dont elle fait l'objet. De ce fait, l'analyse sociologique du changement politique ne peut faire l'économie de la reconstitution historique. Pour le dire avec Robert A. Nisbet, «nous devons aborder le problème du changement de façon historique. Au lieu de supposer, de rechercher et de déceler des constantes structurelles intemporelles qui sont soi-disant impliquées dans tous les modes de changement, nous pouvons poser la question de savoir quelles sont les conditions sous lesquelles le changement social réel marque l'histoire d'une institution donnée, d'un type donné de conduite sociale ou d'un domaine culturel»³³.

La question des conditions sociales de permanence, dans des contextes historiques modernisés, de formes politiques qui, comme le clientélisme ou les pratiques officieuses, ont été élaborées dans des phases antérieures du développement politique des États démocratiques modernes et font l'objet d'une forte disqualification au regard des modèles de légitimation dont sont porteurs ces États, se pose ainsi sous des formes nouvelles. Il ne s'agit pas en effet de retrouver des séquences générales d'un changement envisagé comme une succession de modèles alternatifs et exclusifs les uns des autres, mais de s'interroger sur des parcours historiques spécifiques qui rendent compte de la manière dont les institutions et les représentations de la modernité ont concrètement pris forme sur des territoires déterminés. A ce titre, les cas de la Corse et de l'Italie méridionale apparaissent exemplaires pour au moins deux raisons principales. D'abord, parce que ces régions ont connu des formes de politisation particulières des rapports sociaux à partir du moment où l'essentiel des richesses sont provenues de l'action publique, des lieux alternatifs d'accumulation des ressources et de mobilisation de celles-ci à des fins politiques n'apparaissant que de façon marginale; c'est certainement dans les formes particulières qu'a pris l'étatisation dans de telles situations (et dans la manière dont les acteurs sociaux ont orienté le processus d'étatisation) qu'il faut chercher les raisons des spécificités politiques des sociétés clientélaires³⁴. Ensuite, parce que, en Corse comme en Italie du Sud, les modalités locales de rapport au politique ont été fortement stigmati-

- 33. Robert A. Nisbet, Social Change and History, London, Oxford University Press (cité dans Pierre Birnbaum et François Chazel, Théorie sociologique, Paris, Presses universitaires de France, 1975, p. 553).
- 34. Une étude des processus d'étatisation en France et en Italie s'impose comme condition nécessaire à une véritable analyse comparée de la Corse et des régions de l'Italie méridionale. Les différences ce propos sont en effet importantes et n'ont pas pu être abordées dans le cadre de cet article, lequel s'en est tenu aux aspects les plus généraux de la modernisation des États démocratiques.

sées, aboutissant à la création de «mythes» qui se sont imposés comme des représentations obligées pour l'interprétation du politique (l'«incivilité» ou l'«amoralisme» des populations méridionales, l'«archaïsme» du clan, la «résistance au changement», etc.) ; les logiques autonomes d'appréhension de la modernité dans ces régions ont été de ce fait interprétées négativement, comme le seul effet d'un retard culturel ou d'une arriération politique.

Il reste à faire remarquer la différence essentielle entre les modèles normatifs de la légitimation que véhiculent les institutions politiques et les raisons effectives de la légitimité de ces institutions. Si, comme le montrent les cas que nous avons analysés ici, les bureaucraties ou les partis politiques de masse peuvent fonctionner en développant dans leur sein des pratiques de type clientélaire, c'est que les revendications à la légitimité qui sont privilégiées publiquement à l'intérieur de ces organisations (le modèle rationnel-légal ou celui de la citoyenneté civique) ne recouvrent que rarement les motifs effectifs de la reconnaissance en la validité de leurs activités. Le dualisme entre la politique officielle et la politique officieuse apparaît ainsi comme le résultat des adaptations constantes auxquels sont soumis les acteurs sociaux, entre les impératifs de justification qu'ils sont contraints d'adopter et les raisons pratiques hétérogènes qui gouvernent leurs activités.

Le clientélisme aujourd'hui

A partir de ce qui vient d'être dit, il est possible de reconsidérer la notion de clientélisme politique, en tout cas telle qu'elle est généralement utilisée. Cette utilisation commune se fonde sur l'affirmation d'une différence essentielle entre des manières traditionnelles (et illégitimes) et des manières modernes (et légitimes) de faire de la politique, sur une différence que systématisent couramment dans la littérature sociologique les catégories de Talcott Parsons, réinterprétant Max Weber, qui oppose des structures sociales à orientation de l'action selon des valeurs communautaires (affectivité, particularisme, relations sociales diffuses) et des structures sociales à orientation de l'action selon des valeurs sociétaires (neutralité affective, universalisme des règles, relations sociales fonctionnelles), l'ensemble dans une perspective évolutionniste qui conçoit le déroulement historique comme une rationalisation des formes de l'action sociale³⁵. Toutes les

^{35.} Talcott Parsons, Toward a General Theory of Action, New York, 1951, par exemple les pages 76 et suivantes, où sont exposées et différenciées les «patterns-variables».

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

élaborations théoriques de la notion de clientélisme se fondent sur une telle distinction et reprennent, plus ou moins explicitement, les présupposés développementalistes qu'elle implique³⁶. Il a déjà été dit ce qu'une telle conception véhicule de schémas réductionnistes (le clientélisme comme simple forme de la tradition, les sociétés modernes organisées selon le seul modèle de la légitimité rationnelle-légale) et évolutionnistes (la modernisation comme processus univoque et continu d'apprentissage de la rationalité). A tel point que l'on peut se demander si, comme la notion de totémisme telle que la critique Claude Lévi-Strauss³⁷, les conceptions dominantes du clientélisme ne servent pas uniquement à unifier sous un même terme des réalités très hétérogènes, obligeant par là à les concevoir comme relevant d'une même logique explicative. Comme le totémisme pour Lévi-Strauss, cette unification pourrait avoir pour finalité implicite de renvoyer hors de la rationalité politique (de concevoir comme scandale ou reliquat, comme pathologie politique) des pratiques qui sont pourtant attestées dans de nombreuses sociétés et institutions modernes, d'opérer une coupure entre deux ordres de réalité (les pratiques politiques modernes légitimes et les pratiques clientélaires illégitimes) que rien ne permet a priori de différencier aussi fortement ni de considérer comme incompatibles, et dont l'élaboration savante de la notion vise justement à s'empêcher de penser autant les continuités que les similitudes.

L'examen des sociétés contemporaines incite en effet à penser que les échanges pragmatiques, mais aussi les obligations interpersonnelles fondées sur l'impératif de réciprocité, les catégories morales de l'amitié et de la reconnaissance, sont structurantes de nombreuses activités sociales, et notamment des activités politiques. Certains phénomènes récemment mis en avant dans l'arène publique (par exemple la corruption) montrent dans le même sens l'importance des relations informelles et officieuses dans le fonctionnement des organisations politiques. Cela ne veut pas dire qu'il faille généraliser le concept de clientélisme pour opérer une réduction en sens inverse des réalités politiques dans les sociétés modernes et bureaucratisées. Cela veut simplement dire que l'attention portée aux pratiques politiques officieuses dans ces sociétés pourrait certainement en permettre une meilleure compréhension des logiques effectives de fonctionnement, en nous incitant à ne pas confondre les

36. Un exemple typique en est fourni par John D. Powell, quand il définit le rapport de clientèle comme l'exact opposé de la relation bureaucratique (John D. Powell, «Peasant Society and Clientelist Politics», American Political Science Review, June 1970, p. 423-424).

37. Claude Lévi-Strauss, Le Totémisme aujourd'hui, Paris, Presses universitaires de France, 1962. Je remercie Bernard Lacroix pour m'avoir incité à cette comparaison entre les utilisations théoriques de la notion de totémisme et de celle de clientélisme.

idéalisations que les sociétés et les institutions produisent d'elles-mêmes et la réalité des pratiques qui s'y déroulent.

Il ne s'agit pas, dans ce qui vient d'être dit, de reformuler en d'autres termes les apories de la critique des idéologies, qui souligne l'antinomie entre une vérité des pratiques (inconnue des acteurs) et une illusion des représentations idéologiques de ces pratiques (la fausse conscience), et dont Paul Veyne rappelle qu'elle n'est que «le gonflement des vérités pratiques qui sont passées depuis toujours en proverbes et qui ne réclament qu'un peu d'entendement (...), l'idée de couverture idéologique n'[étant] pas autre chose que la vieille théorie des sophismes de justification»³⁸. Il s'agit plutôt de tenter de décrire la diversité des expériences pratiques par lesquelles se manifeste le pouvoir, les contradictions que recouvrent ces expériences, l'effet des discordances entre ce que Nathalie Heinich nomme le «régime d'excellence légitime, donc publiquement invoqué» dans un univers social et «les régimes de valeurs hétéronomes qui, parce qu'empruntés au monde ordinaire, sont mobilisés de façon plus ou moins dissimulée»³⁹; d'acquiescer donc au fait que l'expérience politique est aussi une expérience commune, soumise par là à des contradictions, des idéalisations, et des stratégies de justification dont il s'agit de rendre compte sans préjuger ni de leur valeur morale ni de la validité du rapport à la vérité qu'elles revendiquent.

Un problème de méthode

L'analyse des pratiques officieuses

Un problème se pose, dans un travail de terrain à propos des pratiques politiques officieuses, de ce que l'enquêteur peut réellement savoir des phénomènes dont il tente de rendre compte, les informateurs hésitant souvent à parler de réalités qu'ils estiment stigmatisantes ou dont ils pensent qu'elles n'ont pas à être dévoilées. Lors des entretiens, les individus interrogés anticipent fréquemment ce qu'ils pensent être les attentes de l'enquêteur et tentent de prévenir un acte de jugement de sa part en adoptant des postures de défense.

Dans les entretiens menés en Corse, de telles postures se sont manifestées soit par la banalisation des phénomènes dont il était question («Le clan, c'est quelque

^{38.} Paul Veyne, Comment on écrit l'histoire, op. cit., p. 226.

^{39.} Nathalie Heinich, «Publier, consacrer, subventionner. Les fragilités des pouvoirs littéraires», *Terrains*, n°21, octobre 1993, p. 34.

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses»

chose qui existe partout»), soit par leur relativisation («La politique en Corse, c'est aussi les problèmes idéologiques et pas seulement le clientélisme»), soit par leur valorisation au nom d'une supériorité morale supposée («En Corse au moins, les gens sont fidèles»), pour ne rien dire des refus de répondre aux sollicitations de l'enquêteur, que ces refus soient directs ou qu'ils se manifestent par l'adoption d'une position explicitement ironique et des réponses manifestement convenues qui, comme telles, ne peuvent être utilisées dans le travail de reconstruction sociologique. Le risque est grand dans ce cas de ne recueillir que de simples discours de justification, principalement destinés à défier par avance les jugements attendus de l'enquêteur. Selon une logique similaire, les hommes politiques utilisent souvent les entretiens pour proposer une image idéalisée d'eux-mêmes et de leur rôle, beaucoup plus que pour décrire leurs pratiques effectives. Les élus mobilisent constamment les modèles légitimes de leurs activités, qu'il s'agisse des normes éthiques constitutives du métier politique (comme le désintéressement ou la vocation) ou des règles juridiques qui définissent précisément leurs fonctions. Sans en faire de simples sophismes de justification privés de tout fondement (il s'agit aussi de prescriptions de rôle qui influent sur les identités sociales des acteurs politiques et conditionnent leurs activités), on ne peut faire de ces modèles les principes transparents qui guident le comportement des acteurs politiques et explicitent immédiatement leurs motivations.

Le problème est encore plus accentué en Sicile, où de nombreuses opérations de mobilisation électorale sont délictueuses (achat de voix, collusion avec la mafia, trafic d'influence, etc.) ou de plus en plus stigmatisées, avec les entreprises récentes de moralisation de la vie publique et de lutte contre la corruption. Comme l'a déclaré un informateur, conseiller d'un quartier populaire de Palerme et membre de l'ancienne Démocratie chrétienne : «Maintenant, tout est criminalisé. Par exemple, si je donne à quelqu'un le nom d'un ami, pour un emploi (...), c'est considéré comme quelque chose de criminel et on est tout de suite accusé... Quelqu'un qui fait de la politique, c'est normal qu'il rende des services, mais maintenant, si on le fait, on a un petit Di Pietro (un des juges les plus médiatisés de l'enquête Mani pulite, opération de lutte contre la corruption politique en Italie) qui vient pour nous amener

à l'Ucciardone (la principale prison de Palerme)...». C'est dire que de nombreux objets de la recherche ne sont pas visibles, pas «publicisables», et que le travail de terrain doit tenter de percer à jour ce qui est a priori tenu caché.

La recherche n'en est pas pour autant, loin s'en faut, vouée à l'échec. D'abord, parce qu'il existe des sources permettant de décrire et d'analyser les pratiques politiques officieuses, surtout quand elles sont légalement poursuivies ou qu'elles font l'objet d'un contrôle particulier de la part des pouvoirs publics. Les archives (notamment celles des préfectures et du ministère de l'Intérieur) sont à ce titre, pour les années antérieures à la Seconde Guerre mondiale, des instruments précieux ; pour la période récente, les sources judiciaires permettent de reconstituer certaines pratiques de la corruption politique et du «vote d'échange», ou, grâce aux travaux de la Commission anti-mafia en Italie, les traits principaux des rapports entre mafia et politique.

La deuxième raison est certainement plus convaincante. L'expérience du terrain montre qu'il est relativement aisé d'accéder au savoir pratique que les acteurs mobilisent dans leurs interactions politiques effectives, quand bien même ces dernières sont illégitimes voire illicites. Quand le travail d'enquête a permis d'instaurer un rapport de confiance minimale avec les individus interrogés, les techniques de captation de l'électorat par les échanges clientélaires sont souvent très précisément décrites, comme le sont aussi leurs comportements les moins légitimes de la part des élus. Certes, le degré de connaissance permis par l'enquête dépend du degré de légalité des pratiques décrites ; les entretiens ne donneront jamais par exemple de données contrôlables sur la collusion entre la mafia et certains dirigeants politiques, ni sur les processus précis du financement occulte des partis politiques. Certes aussi, de nombreuses informations proviennent d'individus adoptant un discours critique et dénonçant les comportements de leurs adversaires plus qu'ils ne rendent effectivement compte des leurs. Certes encore, certains témoignages recueillis lors de l'enquête restent très généraux et parfois sujets à caution. Le travail sociologique cependant ne peut être apparenté au travail d'un magistrat, encore moins d'un policier, ni dans ses formes, ni dans ses finalités : la multiplication des sources, la diversité des points de vue, la familiarité avec le terrain qui se constitue dans et par l'observation, permettent la

Histoire politique, histoire du politique Jean-Louis Briquet Les pratiques politiques «officieuses» reconstitution de logiques sociales générales (et non la dénonciation de cas particuliers) qui seules doivent être l'objet de l'attention de l'enquêteur.

Si la connaissance est ainsi permise, c'est bien sûr parce qu'existent des sources multiples à propos des pratiques politiques officieuses, permettant d'en retracer les traits principaux. C'est aussi parce que ces pratiques officieuses ne sont pas totalement secrètes et sont plus ou moins connues de tous : des hommes politiques (ou de leurs intermédiaires) qui les mettent en œuvre, des électeurs qui en profitent parfois, des observateurs privilégiés qui en ont connaissance (magistrats, journalistes, etc.). Si le savoir ainsi constitué ne s'exprime que rarement dans les discours publics, il n'en reste pas moins un savoir commun, diffusé dans des lieux officieux auxquels l'enquête de terrain permet d'accéder, des lieux où se dévoile un ensemble de connaissances partagées par les acteurs sociaux mais qui, parce qu'étrangères aux idéalisations à travers lesquelles une société et ses institutions se mettent en scène publiquement, n'apparaissent pas dans les discours officiels.